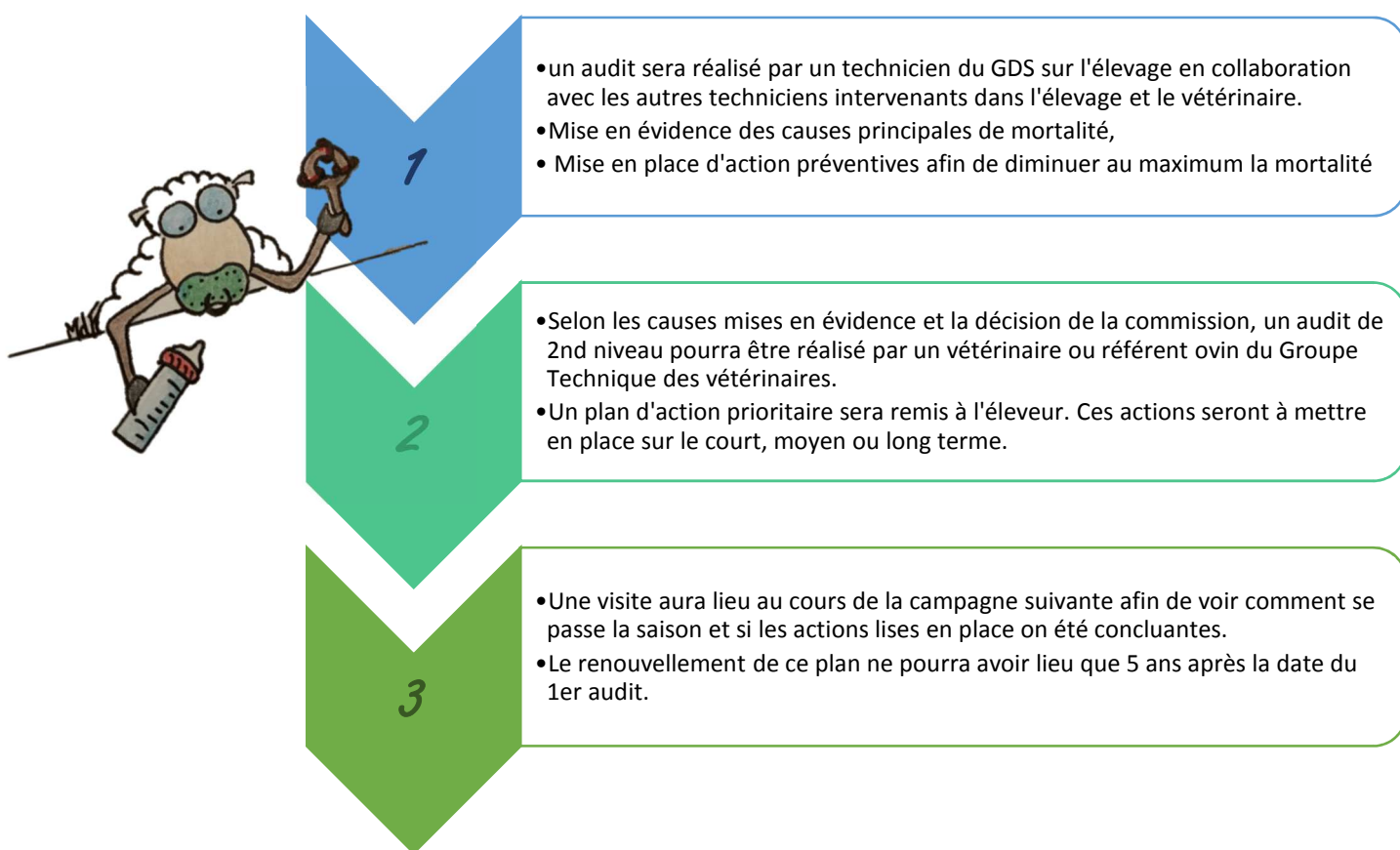


PROTOCOLE POUR L'ELEVEUR

MAITRISER LA MORTALITÉ DES AGNEAUX

Pour accéder à ce volet, le taux de mortalité des agneaux devra être supérieur à 20% sur une campagne (chiffres donnés par le carnet d'agnelage de l'éleveur).

Le protocole :



Afin d'en bénéficier, vous devez être adhérent au GDS 03 et être cotisant de la Caisse Coups Durs Ovine.